

Hauts-de-France, Nord
Aubers

Casemate à personnel 304

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59004824

Date de l'enquête initiale : 2012

Date(s) de rédaction : 2014

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : casemate

Précision sur la dénomination : casemate à personnel

Appellation : 304, blockhaus

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : 2014, 0A, 152

Historique

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : terrasse

Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre

Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations



Elévation nord-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904418NUCA



Elévation nord-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904420NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ensemble de 3 casemates dit Befehlsstelle Bayern links (IA59005117) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Aubers

Dossiers de synthèse :

Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation (IA59005044)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



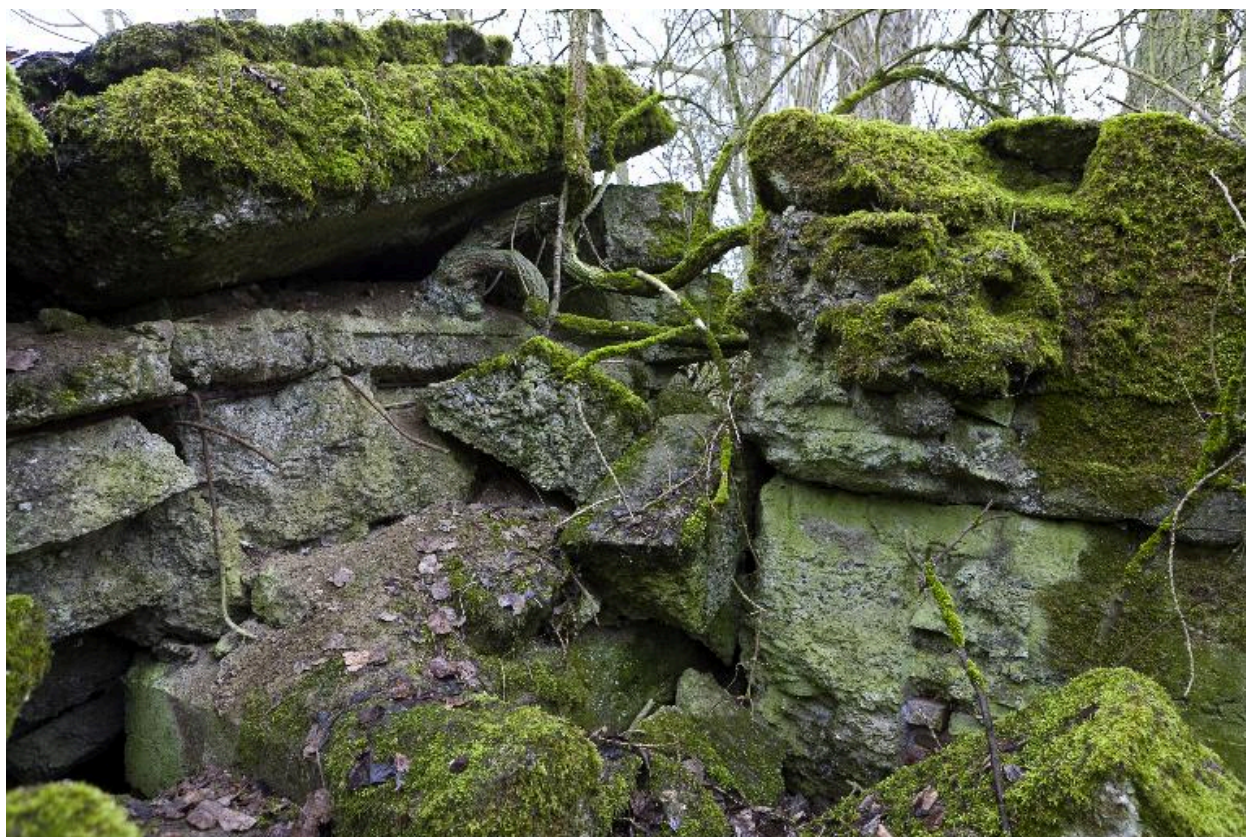
Elévation nord-est

IVR31_20145904418NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation nord-est

IVR31_20145904420NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation